Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

AIM
ASSOCIATION INTERNATIONAL DE LA MUTUALITE

MGEN

Conception : L.Talbot & Efficience
Crédits photographiques : sxc.hu - flashfilm • Juin 2008

Réseau Education et Solidarité

educationsolidarite.org

Réseau Education et Solidarité

Dans la plupart des pays du monde, l'évolution des besoins en matière de Protection Sociale, notamment en santé, est un enjeu majeur de développement.

Dans ce contexte, où la globalisation tend à diffuser un mode unique de développement de l'assurance commerciale, il importe de coordonner l'action positive de tous ceux qui promeuvent les innovations dans les domaines de la pédagogie et de la protection sociale solidaire, afin de garantir le développement et la pérennité des modèles mutualistes.

Parce qu'elles veulent participer au renforcement et au développement des systèmes de protection sociale solidaire, par la mobilisation de professionnels de l'éducation dans tous les pays du monde,

- l'**IE** (Internationale de l'éducation)*,
- l'**AIM** (Association internationale de la mutualité)*,
- et la **MGEN** (Mutuelle générale de l'Education nationale - France)*

ont décidé la création du Réseau « Education et Solidarité »

Présentation

L'IE, L'AIM et la MGEN
lanceront officiellement le
Réseau « Education et Solidarité »
à l'occasion d'une
Conférence Internationale
organisée les **14 et 15 mai 2009** à Paris

Pour toute information ou demande
d'inscription : **educationsolidarite.org**

Contact : **Sylvie Grasso**
Tél. : +33 1 40 47 24 61
Fax : +33 1 43 21 45 46
E-mail : sgrasso@educationsolidarity.org

Une problématique globale

Une problématique globale

Dans tous les pays du monde, on observe aujourd'hui une croissance rapide des besoins en matière de santé et de protection sociale.
Les pays les plus riches font face à une croissance des besoins de santé, générant de sérieux problèmes de financement. Par ailleurs, les pays en voie de développement ont besoin, dans la lutte (1) qu'ils engagent contre la pauvreté, d'une population en meilleure santé, sans avoir pour autant les moyens de dégager les moyens financiers nécessaires.
On note que cette évolution des besoins en matière de protection sociale (notamment en santé) sera, dans les prochaines années, supérieure aux évolutions du PIB et ceci dans chaque pays.

Même si la solidarité nationale doit permettre la mise en place de système de protection de haut niveau, les Etats, et, ou les régimes obligatoires, ne parviennent nulle part à prendre en charge dans leur totalité, les besoins en santé ou en protection sociale et sont souvent dans l'incapacité d'en assumer les évolutions. De plus, les logiques étatistes sont confrontées à des problèmes d'efficience et de responsabilisation des acteurs.

Face aux insuffisances voire aux désengagements des Etats, les systèmes assurantiels, aux finalités exclusivement commerciales, accroissent leur influence et trouvent un large terrain de développement, creusant gravement le fossé entre les options individuelles qu'ils prônent et les solutions solidaires. La logique du « tout marché » entraîne souvent l'exclusion des plus faibles et une spéculation non éthique sur un droit fondamental comme la santé.

(1) Après la santé, l'éducation est le second vecteur de lutte contre la pauvreté.

Des solutions alternatives

Des solutions alternatives

Entre le « tout Etat » et le « tout marché », existent des modèles alternatifs qui reposent sur des valeurs essentielles :

- **La solidarité** ou la capacité de faire bénéficier les membres de la force et des moyens du groupe.
- **La non lucrativité :** Les mutuelles sont des groupes de personnes et non de capitaux. Il n'y a pas d'actionnaire à rémunérer. Les moyens mis en commun par les adhérents, comme les richesses créées, restent propriété collective du groupe.
- **La démocratie :** les adhérents élisent les dirigeants et participent aux instances de décision soit directement, soit par l'intermédiaire de délégués. Chaque adhérent peut se porter candidat pour être membre des instances dirigeantes. Les adhérents (ou leurs délégués) fixent les objectifs et les niveaux des moyens à mettre en œuvre.

Ces modèles alternatifs, essentiellement des mutuelles, sont fondés sur les principes de fonctionnement suivants :

- **La responsabilité** ou la capacité des membres à décider de l'étendue des garanties offertes et du montant des cotisations à apporter.
- **L'indépendance** des mutuelles de tout pouvoir politique, financier ou philosophique. Cette indépendance permet de garantir leur identité et de rester fidèle aux engagements pris auprès des adhérents.
- **L'innovation** ou la capacité d'entreprendre, de rechercher et de mettre en œuvre les solutions aux difficultés rencontrées.

Ces systèmes solidaires (mutuelles, micro assurance,...) représentent un poids économique et social important au plan international (des millions de personnes couvertes, des centaines de milliers de salariés, des centaines de milliards d'Euros d'actifs sous gestion). Ils évitent à la fois les phénomènes de déresponsabilisation du tout Etat et de sélection des risques du tout marché.

Dans un contexte où la globalisation tend à diffuser un mode de développement unique, la concurrence et la complète libéralisation des marchés font courir le risque d'une dilution des systèmes de protection sociale solidaire pouvant entraîner une déperdition des atouts qu'elles constituent notamment pour renforcer le lien social entre les citoyens.

L'organisation solidaire présente l'avantage d'être plus durable, quant à son apport social, car non soumise à la mobilité, à la volatilité des capitaux et au risque financier lié à la spéculation.
Il n'est pas question ici de se limiter à une analyse critique du marché. Il s'agit de défendre l'idée que demain les citoyens doivent avoir dans chaque pays le choix entre :

- Etre client d'une société d'assurance commerciale
- Etre acteur, solidairement avec d'autres, de son système de protection sociale.

Dans le cadre du processus de mondialisation, qui privilégie la normalisation financière et assurancielle, il est indispensable de rendre ces formes solidaires plus visibles, mieux coordonnées et de favoriser leur extension au plan mondial.

Un réseau pour agir

Un réseau pour agir

Les professionnels de l'éducation sont une population relativement homogène. Attachés aux valeurs solidaires, ils sont géographiquement bien répartis dans chaque pays et ils font preuve d'une grande capacité de mobilisation. Depuis de nombreuses années, et dans de nombreux pays, les professionnels de l'éducation sont souvent des acteurs du développement de systèmes de protection sociale solidaire, soit destinés aux personnels éducatifs eux-mêmes, soit ouverts à des populations plus larges.

L'éthique et l'engagement des professionnels de l'éducation, les conduisent naturellement à promouvoir des modèles mutualistes, coopératifs et associatifs fondés sur le lien solidaire.

Dans le contexte actuel, il importe de coordonner l'action positive de tous ceux qui promeuvent les innovations dans les domaines du développement humain et de la protection sociale solidaire afin de les rendre plus visibles et de garantir leur pérennité.

C'est pourquoi, l'**IE** (Internationale de l'éducation), l'**AIM** (Association internationale de la mutualité) et la **MGEN** (Mutuelle générale de l'éducation nationale) ont décidé de créer le réseau « éducation et solidarité » qui vise à valoriser et à développer les réalisations et initiatives des enseignants dans le monde, au service des systèmes de protection sociale solidaires.

Objectifs du réseau

- Rendre plus visibles les systèmes de protection sociale solidaires mutualistes partout dans le monde.
- Coordonner l'action de ces systèmes.
- Participer au développement de ces modèles ou contribuer à leur création.

Missions du réseau

- L'échange entre les membres sur les bonnes pratiques mutualistes dans le monde.
- Le partage d'expertises et de moyens entre les membres de manière à renforcer les réalisations existantes.
- L'organisation de coopérations internationales concrètes pour aider à la création de structures mutualistes.
- La réalisation et la diffusion de modules de formation sur les systèmes solidaires mutualistes dans le cadre de l'économie sociale.

Comité de pilotage du réseau:
Jean-Philippe Huchet - MGEN
jphuchet@mgen.fr
Elie Jouen - IE
elie.jouen@ei-ie.org
Marcel Smeets - AIM
marcel.smeets@aim-mutual.org
Sylvie Grasso - Coordinatrice du réseau
sgrasso@educationsolidarity.org

Membres Fondateurs du Réseau Education et Solidarité

IE (Internationale de l'Education) - 5 Bd du Roi Albert II - 8e étage - B-1210 - Bruxelles – Belgique
www.ei-ie.org

L'Internationale de l'Education (IE) est l'une des 11 Fédérations syndicales mondiales. Elle représente plus de 30 000 000 d'enseignants et de travailleurs de l'éducation à travers le monde.

Elle rassemble plus de 394 syndicats nationaux dans 171 pays et territoires.

L'IE se compose d'organisations d'enseignants et d'employés de l'éducation et de la recherche qui défendent les principes du syndicalisme indépendant et aspirent à mettre en valeur la démocratie, les droits de l'homme et la justice sociale dans leurs nations, à améliorer les conditions de vie et de travail de leurs membres et à faire progresser l'éducation par l'action syndicale.
Les 30 millions de membres travaillent dans tous les niveaux du secteur de l'éducation, du préscolaire aux études supérieures.

AIM (Association Internationale de la Mutualité) - A 50 rue d'Arlon - B-1000 Bruxelles – Belgique
www.aim-mutual.org

L´Association Internationale de la Mutualité (AIM) promeut les valeurs mutualistes et représente les intérêts des mutualités dans le domaine de la santé et de la protection sociale.

Elle regroupe 41 fédérations nationales de 36 pays, qui participent à la gestion de l´assurance maladie obligatoire, offrent une couverture volontaire, ou fournissent des prestations et des services par le biais de leurs propres établissements de soins de santé et d´aide sociale à plus de 230 mln de citoyens.

Les membres de l´AIM opèrent dans des contextes nationaux différents avec des formes d´organisations très diverses et des dénominations différentes. Même s´il peuvent sembler différents, tous les membres de l´AIM partagent certaines valeurs communes : le bien-être de l´homme, la solidarité et la responsabilité, la gestion autonome et la non-lucrativité.

MGEN (Mutuelle générale de l'Education Nationale) - 3, square Max Hymans - 75015 Paris – France
www.mgen.fr

1ère mutuelle santé française, la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) protège plus de 3,3 millions de personnes, professionnels de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture et de la Jeunesse et des Sports.
Elle assure, pour eux, la gestion de la sécurité sociale, dans le cadre d'une délégation de mission de service public, et/ou celle des prestations complémentaires

La complémentaire santé MGEN regroupe un grand nombre de garanties sans options pour une seule cotisation. Elle s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large que celui de la seule santé avec des services spécifiques pour accompagner les adhérents dans leur vie quotidienne : aide financière exceptionnelle, aide à domicile, complément de revenus en cas d'arrêt de travail prolongé, aide à l'installation et au logement...

Acteur de santé publique, la MGEN gère 33 établissements sanitaires et médico-sociaux et soutient activement la recherche en santé publique, grâce à sa Fondation d'entreprise et à un partenariat actif avec l'Inserm. Elle met également en œuvre de nombreux programmes de prévention et d'éducation à la santé.

- 1,24 milliard de cotisations
- 1,16 milliard de prestations versées (+ 2,83 milliards d'euros versés au titre du régime obligatoire)
- 3,3 millions de personnes protégées
- 9 000 salariés
- 3 000 militants élus dans 101 sections départementales